



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 15 mars 2022**

Date de convocation : 11 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjointes au maire,

M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), M Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : --

Pouvoirs : M. Serge BLIN pouvoir à M. JULIENNE

Mme Sophie CAMPISCIANO pouvoir à M. JULIENNE

Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme BALTHAZARD

Secrétaire de séance : Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 3

**OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

***Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET***

Le fourgon utilisé par le service technique de la Mairie est très usagé aussi doit il être changé. Il date de 2006.

Les besoins du service technique pour l'acquisition d'un nouveau fourgon ont été définis, en tenant compte de nos spécificités.

Une recherche très complète des modèles disponibles pouvant satisfaire les fonctionnalités requises a été effectuée et des devis demandés aux distributeurs.

Quatre réponses ont été reçues, pour des véhicules comparables et satisfaisant aux exigences minimales édictées : FORD Transit, PEUGEOT Boxer, RENAULT Master et FIAT Nouveau Ducato.

Une grille comparative précisant les caractéristiques a été établie.

La Commission des marchés publics, après échanges et discussions, recommande à l'unanimité, au Conseil Municipal, sous réserve de confirmation du maintien de l'offre de PEUGEOT, d'accepter celle-ci pour le PEUGEOT Boxer, pour un montant prévisionnel de 29 002€ HT, soit 34 802€ TTC (avec une tolérance de 2% au maximum) et d'autoriser le Maire à engager la commande. En cas de difficulté avec PEUGEOT, le choix devrait se reporter sur FIAT avec les mêmes limitations de prix.

**DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des marchés publics,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27/11 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L-2122-22 du code des collectivités territoriales 2021,

VU la recommandation de la Commission des marchés publics du 3 mars 2022,

VU le Bureau Municipal du 7 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du fourgon du service technique,

**CONSIDÉRANT** le devis proposé par Peugeot,

Entendu l'exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité** (2 votes contre – Monsieur Blot et Madame Guillan et 3 abstentions – Mesdames Balthazard, Beauchêne et Montaron),

**DÉCIDE** l'acquisition d'un véhicule PEUGEOT Boxer, afin de remplacer le fourgon du service technique.

**DIT** que le montant prévisionnel de l'acquisition est de 29 002€ HT, soit 34 802€ TTC (avec une tolérance de 2% au maximum)

**AUTORISE** le maire à signer le bon de commande pour cette acquisition ainsi que tous documents y afférent,

**DIT** que la dépense est prévue au Budget.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,

Le 15 mars 2022

Le Maire,

**Pierre-Alexandre MOURET**



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*